

R comme ... Redressement Judiciaire

Lorsqu'une entreprise est en état de cessation des paiements, c'est-à-dire concrètement qu'elle n'est plus en mesure de faire face à ses engagements de dépenses, son dirigeant est alors susceptible de déposer le bilan et se mettre sous la protection du Tribunal de Commerce qui va geler le passif et va désigner entre autres un Juge Commissaire qui va devenir le nouvel interlocuteur du dirigeant, un Mandataire Judiciaire qui devient le représentant unique des créanciers et éventuellement un Administrateur Judiciaire qui va co-gérer l'entreprise avec le dirigeant.

Il se peut également que la procédure ne soit pas à l'initiative du dirigeant, mais qu'elle soit la conséquence d'une assignation par un tiers qui n'étant pas payé depuis quelques temps estime que le seul moyen de recouvrer les sommes qui lui sont dues est de passer par le Tribunal de Commerce.

En pratique, les organismes sociaux et fiscaux utilisent fréquemment cette méthode ...

Le Redressement Judiciaire pour l'entreprise qu'est ce que c'est ?

Concrètement, cela signifie que le dirigeant perd la main sur son entreprise puisqu'il doit rendre des comptes à différents interlocuteurs désignés par le Tribunal de Commerce.

Par ailleurs, s'il est caution personnel pour des prêts ou autres engagements, les créanciers peuvent l'appeler pour assumer les sommes dues sur ses propres deniers.

Cas pratique

Le Redressement Judiciaire est en principe une procédure en trois temps :

- le jugement d'ouverture qui permet de définir la date à laquelle l'entreprise entre en Redressement Judiciaire
- la période d'observation qui dure de 6 mois à 12 mois (voir plus) pendant laquelle le Tribunal s'assure que l'entreprise est restructurée et pendant laquelle il est strictement interdit de faire de nouvelles dettes

ABECEDAIRE PRATIQUE DE L'ENTREPRENEUR

- le plan de continuation qui est proposé à l'issue de la période d'observation et qui permet de définir un plan de remboursement du passif

Au-delà des contraintes personnelles en cas d'appel des cautions par les créanciers concernés, la situation la plus délicate à gérer est sans nul doute l'impossibilité de faire de nouvelles dettes.

Il est donc vital pour l'entreprise de retrouver rapidement le chemin de la rentabilité, ce qui passe de manière quasiment automatique par une restructuration importante de l'entreprise.

Cette restructuration est fondamentale car elle permet de changer ce qui n'allait pas auparavant et qui a conduit l'entreprise à cette situation. C'est la raison pour laquelle les dettes sont gelées pendant la période d'observation : pour permettre au dirigeant de l'entreprise de se concentrer sur cette tâche sans être en permanence harcelé par les créanciers.

Mais attention, la rentabilité atteinte après restructuration doit tenir compte du plan de remboursement des dettes sinon le Tribunal de Commerce pourra estimer que l'entreprise ne peut pas aller vers un plan de continuation et qu'elle doit donc être liquidée ...

Alors, comment bien gérer un Redressement Judiciaire ?

La première chose à faire est d'anticiper au maximum les choses. En effet, il faut être en mesure, très rapidement, de mettre en place les actions visant à restructurer l'entreprise et de disposer de suffisamment de trésorerie pour pouvoir continuer à honorer les diverses charges qui permettent à l'entreprise de vivre.

Ensuite, il faut communiquer au maximum avec son entourage professionnel immédiat (salariés, fournisseurs, banques) pour le rassurer et l'impliquer au maximum dans la nouvelle structure qui va naître pendant la période d'observation.

Enfin, il faut s'appuyer sur son entourage personnel en expliquant les choses et en dédramatisant la situation. C'est la meilleure façon d'avoir un soutien efficace qui évitera le célèbre triplet des 3D : Dépôt de Bilan, Dépression, Divorce ...